

## PAIEMENTS DU SOLDE DE LA SAISON 2017-2018 ET DE L'ACOMPTE DE LA SAISON A VENIR

Conformément au règlement, les clubs doivent s'acquitter du solde de leur compte de la saison 2017-2018 ainsi que de l'acompte des licences pour la saison 2018-2019.

Vous trouverez ci-après la procédure pour en connaître les montants :

1. Ouvrir « Footclub »



2. Onglet « Organisation »



3. Etat du compte



- Cliquer sur « **le solde** »
- La somme est à payer



- Cocher « acompte »
- Le « total facturé » est à payer